COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

Date de la convocation :	04/12/2019
Date de l'affichage :	13/12/2019
Date du contrôle de légalité :	12/12/2019

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de votants :	25

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF
Le dix décembre à vingt heure et trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du Cellier en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MOREL, Maire.

Étaient présents : Monsieur MOREL Philippe - Madame JOLLIVET Nathalie - Monsieur HUET Michel - Madame MÉNORET Sophie - Monsieur DELAUNAY Benoît - Madame ORTHION Céline - Monsieur DAVID Michaël - Madame LEBRUN Catherine - GAUDUCHON Jean-Guy - Madame ÉCOMARD Chantal - Monsieur CORNUAILLE Jean-Noël - Monsieur HAROUET Gilles - Madame BEAULIEU Monique - Monsieur DAVID Jean-Marc - Monsieur PICAT Didier - Madame ERMENEUX Alix - Monsieur SABATIER Patrice - Madame LEPORT Valérie - Monsieur GAZILLE Marc - Monsieur BOURDU Gilles - Monsieur TREHOREL Jean-François - Monsieur ROBERT Bertrand

Absents : Madame GROSBOIS RENAUD Chantal - Monsieur ROBERT Bertrand François - Madame DESCHATRE Catherine - Monsieur PICOUL Loïc - Madame LE PENDU Élisabeth

Pouvoirs :
Un pouvoir a été donné de Monsieur ROBERT Bertrand François à Monsieur PICAT Didier
Un pouvoir a été donné de Madame DESCHATRE Catherine à Monsieur BOURDU Gilles
Un pouvoir a été donné de Monsieur PICOUL Loïc à Monsieur ROBERT Bertrand

Madame ERMENEUX Alix a été élue secrétaire.

N°DEL-2019-72 : Convention cadre de partenariat entre Voies Navigables de France (VNF) et un groupe de communes ligériennes dotées d'équipements de plaisance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec VNF, annexée à la présente délibération

N°DEL-2019-73 : Désaffectation suivi du déclassement du domaine public d'un bien situé au milieu de la carrière Ecoterre – La Savariais puis échange de ce bien

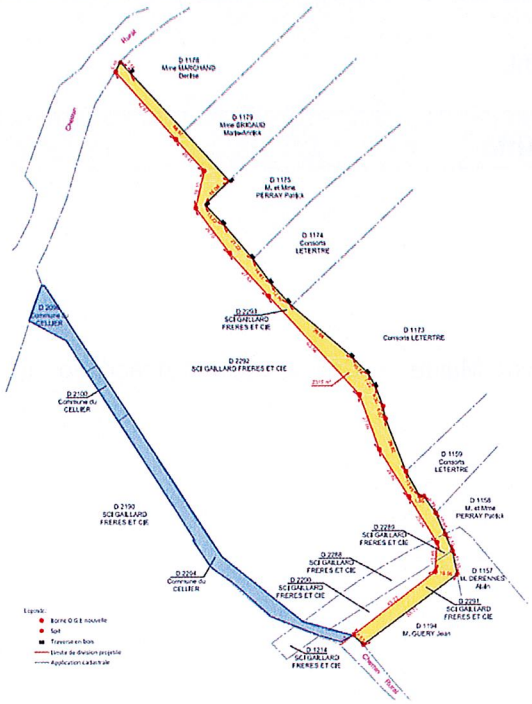

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Constate préalablement la désaffectation du domaine public de ce délaissé du domaine public non affecté à la voirie publique, justifiée par la nécessité d'usage par l'entreprise Ecoterre et les risques pour la sécurité des usagers qui en découlent,

-Approuve son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,

-Approuve la procédure d'échange de la parcelle issue du déclassement cadastrée D n°2294, ainsi que des parcelles cadastrées D n°2096 et 2100 avec les parcelles cadastrées D n°2293 – 2289 et 2291 comprenant la consultation de France Domaine et l'intervention d'un géomètre,

-Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte par-devant un notaire. Les frais d'acte et de géomètre seront partagés 50/50 entre les 2 parties.

N°DEL-2019-74 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature d'un compromis de vente d'un terrain avec le groupe VIVAPROM CLAIMO

Le Conseil Municipal,

POUR :	22
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	3

-Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente du terrain cadastré AD 41 avec le groupe VIVAPROM CLAIMO, pour la somme de 175 000. 00 € net vendeur.

Il est précisé que ce compromis sera assorti des clauses suspensives suivantes :

- Obtention d'un permis de construire portant sur la construction d'un établissement type pôle santé, purgé de tous recours et droits de retrait, d'une surface de plancher minimal de 930m²,
- Absence d'obligation de fouilles archéologiques,
- Absence de pollution du sol avec transmission du rapport de sol,
- Absence de fondations spéciales et/ou d'ouvrages de rétention d'eau (cuvelage...),
- Obtention de financement et de Garantie Financière d'Achèvement, conformément à l'article L.261-1 du Code de Construction et de l'Habitat,
- Absences de servitudes administratives ou privées rendant impossible ou plus onéreuse l'opération envisagée.

N°DEL-2019-75 : Convention SAFER-VIGIFONCIER : veille et observatoire foncier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention Vigifoncier relative à la surveillance, l'intervention et l'observatoire avec la SAFER.

Cette convention est valable 3 ans, renouvelable 1 fois par avenant.

N°DEL-2019-76 : Cession du bâtiment de l'ancienne mairie

Le Conseil Municipal,

POUR :	21
CONTRE :	2
ABSTENTIONS :	2

-Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de l'ancienne Mairie du Cellier selon la description qui en est faite ci-dessous :

Vente au profit de XXX

XXX, né le XXX à XXX, XXX, demeurant à XXX, XXX,

Se porte acquéreur de :

Deux bâtiments à usage d'ancienne mairie,
Et emplacements de stationnement.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	490	12 RUE DES MAZERES	00 ha 02 a 75 ca
AI	500	12 RUE DES MAZERES	00 ha 00 a 02 ca

Total surface : 00 ha 02 a 77 ca

Et le tiers indivis de la parcelle cadastrée comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	499	12 RUE DES MAZERES	00 ha 02 a 06 ca

Moyennant le prix principal de **70 000 EUROS**

Vente au profit de XXX

XXX, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est à XXX, XXX, identifiée sous le numéro SIREN XXX

Deux bâtiments à usage d'ancienne mairie
Emplacements de stationnement
Figurant au cadastre de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	493	12 RUE DES MAZERES	00 ha 00 a 15 ca
AI	494	12 RUE DES MAZERES	00 ha 00 a 12 ca
AI	489	12 RUE DES MAZERES	00 ha 02 a 34 ca
AI	491	12 RUE DES MAZERES	00 ha 01 a 06 ca
AI	495	12 RUE DES MAZERES	00 ha 00 a 12 ca
AI	496	12 RUE DES MAZERES	00 ha 00 a 11 ca
AI	497	12 RUE DES MAZERES	00 ha 00 a 11 ca
AI	498	12 RUE DES MAZERES	00 ha 00 a 11 ca

Et le tiers indivis de la parcelle cadastrée comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	499	12 RUE DES MAZERES	00 ha 02 a 06 ca

Moyennant le prix principal de **210 000 euros**

Vente au profit de XXX

XXX, né le XXX à XXX, XXX, demeurant à XXX, XXX, XXX,

Se porte acquéreur de :

Partie d'un bâtiment à usage d'ancienne mairie.
Figurant au cadastre comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	488	12 RUE DES MAZERES	00 ha 01 a 091 ca

Et le tiers indivis de la parcelle cadastrée comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	499	12 RUE DES MAZERES	00 ha 02 a 06 ca

Moyennant le prix principal de **70 000 EUROS**.

N°DEL-2019-77 : Budget Commune 2019 – Décision modificative n°4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°4 du budget commune 2019.

Décision Modificative n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0,00 €**	**30 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**55,00 €**
D-7391171 : Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0,00 €	55,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**0,00 €**	**55,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-65888 : Autres	0,00 €	12 675,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0,00 €**	**12 675,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-70878 : par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**19 000,00 €**
R-744 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-74758 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 675,00 €
R-7488 : Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**23 675,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**42 730,00 €**	**0,00 €**	**42 730,00 €**
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	636,00 €	0,00 €	0,00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	636,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0,00 €**	**636,00 €**	**0,00 €**	**636,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**636,00 €**	**0,00 €**	**636,00 €**
Total Général		**43 366,00 €**		**43 366,00 €**

N°DEL-2019-78 : Budget Commune – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'état de non-valeur de produits irrécouvrables, de l'année 2019, d'un montant de 99€.

N°DEL-2019-79 : Dotation versée au CCAS pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale la somme de 15 000 € au titre de la dotation de fonctionnement 2020. Les crédits sont prévus au B.P. 2020 – Chapitre 65, art – 657362 - CCAS

N°DEL-2019-80 : Vote du budget Commune 2020

Le Conseil Municipal,

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5

-Décide de voter les crédits inscrits au budget primitif principal au titre de l'exercice 2020,

-Approuve le budget primitif principal au titre de l'exercice 2020, qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 652 356.00 €	**Dépenses**	1 904 462.07 €
Recettes	3 652 356.00 €	**Recettes**	1 904 462.07 €

-Autorise le Maire à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes de la Commune,

-Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

N°DEL-2019-81 : Signature d'une convention d'utilisation des locaux et du matériel mis à disposition de l'accueil jeunesse avec le SIVOM du secteur de Ligné

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec le SIVOM, la convention de mise à disposition du local'ados de la commune du Cellier.

N°DEL-2019-82 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Au-delà du Regard » et versement d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'un voyage du 22 au 29 février 2020 avec les jeunes malvoyants dans le désert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Au-delà du Regard dans le cadre de l'organisation d'un voyage du 22 au 29 février 2020 dans le désert avec les jeunes malvoyants,

-Décide d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'association « AU-DELA DU REGARD ».
Cette somme sera versée au prorata du nombre de jeunes Cellariens participent au projet.

Il est précisé que ce montant est inscrit au budget principal 2019 – Chapitre 065.

N°DEL-2019-83 : Convention de mise à disposition de la salle William Turner pour accueillir en résidence de création la Compagnie Lombric Spaghetti

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec la Compagnie Lombric Spaghetti, la convention correspondante, annexée à la présente délibération.
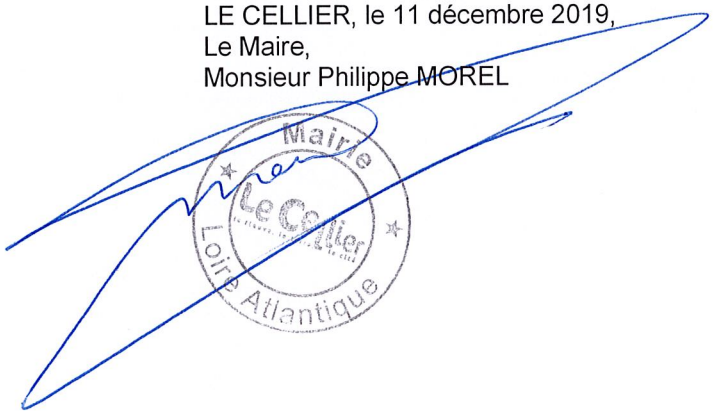
LE CELLIER, le 11 décembre 2019,
Le Maire,
Monsieur Philippe MOREL